



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024
Délibération n°24.2.16	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> Marché de rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux – attribution

Madame le Maire expose aux élus que la rénovation énergétique des bâtiments communaux est l'un des projets du mandat. À ce titre, un maître d'œuvre, AXENERGIE a été retenu pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux (vestiaire du foot, école Tanvet, complexe du Phénix, maison de l'Enfance, salle du Pont Cornouaille). Le maître d'œuvre a rédigé un cahier des charges pour la réalisation de ces travaux.

Le marché, passé en procédure adaptée, était divisé en deux lots :

- Lot 1 – chauffage – plomberie sanitaires ;
- Lot 2 – régulation GTB.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié le 30 janvier 2024 pour un retour des offres le 1^{er} mars 2024. Après une première analyse, une négociation a été engagée avec les entreprises.

Un rapport d'analyse des offres a été réalisé par AXENERGIE, maître d'œuvre, sur la base des critères d'analyse des offres contenus dans le règlement de consultation (60% pour le prix de l'offre, 40% pour la valeur technique de l'offre).

- **Lot 1 – Chauffage – plomberie sanitaires**

3 offres ont été reçues. Après analyse l'offre de l'entreprise HERVÉ DURAND apparaît comme la mieux disante avec une note de 100/100 (60 pour le prix et 40 pour la valeur technique) pour un montant de 77 914,75€ HT.

- **Lot 2 – Régulation GTB**

4 offres ont été reçues. Après analyse l'offre de l'entreprise MONNIER apparaît comme la mieux disante avec une note de 95/100 (60 pour le prix et 35 pour la valeur technique) pour un montant de 98 340,92€ HT.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation en CAO le 12 mars 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **ATTRIBUE** le lot 1 – chauffage – plomberie sanitaires du marché de rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux à l'entreprise HERVÉ DURAND pour un montant de 77 914.75€ HT ;
- ▶ **ATTRIBUE** le lot 2 – régulation GTB du marché de rénovation énergétique de 5 bâtiments communaux à l'entreprise MONNIER pour un montant de 98 340.92€ HT ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance**

